

# ZFE-M : rapport d'information de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

21 JUIN 2023



Le sénateur Philippe TABAROT a présenté les conclusions de son rapport sur les ZFE. Deux recommandations ciblant spécifiquement les véhicules lourds ont été repris en grande partie par les propositions formulées par l'OTRE, notamment concernant le report des interdictions de circulation.

- **Créer un prêt à taux zéro (PTZ) spécifique sur les véhicules lourds propres,**
- **Reporter l'interdiction des Crit'Air 2 à 2030, notamment pour les véhicules lourds.** *«La technologie et le coût des véhicules lourds décarbonés est trop important pour supprimer les Crit'Air 2 en 2025.*
- **Accélérer le verdissement du parc de véhicules routiers à travers 3 leviers:**
  - Renforcer les aides à l'acquisition de véhicules propres neufs :
    - Créer un PTZ spécifique sur les véhicules lourds propres

- Renforcer et mieux cibler le bonus écologique et la prime à la conversion au bénéfice des ménages modestes résidant à distance des agglomérations ;
  - Généraliser le PTZ et pérenniser ce dispositif pour l'acquisition de véhicules propres légers ;
- Encourager le développement du marché d'occasion pour les véhicules propres :
  - Mettre en place un bonus écologique pour les véhicules d'occasion classés Crit'Air 1 ;
  - Intégrer le r trofit sur amortissement vert sur les entreprises ;
- Rem dier   la sous-utilisation des aides :
  - Mettre en place un guichet unique, probablement au niveau des r gions ;
- **Cr er un v ritable choc d'offre d'alternatives de transports   l'autosolisme**
  - Continuer le d veloppement de p les d' changes multimodaux, de services de car express et d velopper les RER m tropolitains;
  - Abaisser le taux de TVA   5,5% sur les transports collectifs, et peut- tre r percuter cette baisse sur la tarification ;
  - Eventuellement cr er pour certains m nages d'un budget mobilit s en  change de la mise au rebut d'un v hicule polluant qui pourrait  tre utilis  sur le v lo, les transports en commun.
- **Assouplir le calendrier de restrictions de circulations**
  - Rationaliser le calendrier d'entr e en vigueur des restrictions de circulation pour le rendre plus r aliste   travers 3 leviers :
    - Report – notamment pour les v hicules lourds – des Crit'Air 2 jusqu'en 2030 (norme euro 6). La technologie et le c t des v hicules lourds d carbon s est trop important pour supprimer les Crit'Air 2 en 2025.
    - Repousser   2030 au plus tard l'entr e en vigueur des restrictions de circulations concernant les v hicules class s Crit'Air 3 ;
    - Repousser   2030 la date butoir pour la cr ation des autres ZFE, celles pour les agglom rations de 150 000 habitants.
  - **Cr er la possibilit  de prendre des mesures d'accompagnement pour individualiser le syst me de vignette Crit'Air en fonction du degr  d'entretien des v hicules**
    - Renforcer le contr le des  missions polluantes dans le cadre d'un contr le technique concomitant avec le contr le technique obligatoire.

[Consulter le rapport](#)

[Consulter la note de position de l'OTRE](#)